

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonné doit commander, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. OUBRI, libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A. Tourcoing, rue d'Anvers, 25. A. Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Moniteur, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne). A. Arras, rue de Lille. A. Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 7 FÉVRIER 1882

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 6 FÉV., 7 FÉV. listing various financial data.

Dépêche communiquée par MM. NOUZZE, GANNISSE et C^{ie}

Table with 3 columns: 6 FÉV., 7 FÉV. listing various financial data.

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain, Comptant

Table with 3 columns: 6 FÉV., 7 FÉV. listing various financial data.

DEPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et C^{ie} du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteux-Gry

Les quelques députés qui, selon l'expression de M. John Lemoine dans les Débats, devaient tambouriner la révision comme un objet perdu du Palais-Bourbon...

président du conseil a déclaré que, si des obstacles insurmontables s'opposaient en ce moment à la solution de cette question, le gouvernement se réservait de la faire résoudre au moment opportun.

La majorité, satisfaite de cette concession turquise, qui ressemble fort à la promesse du haribier: « Ici l'on rasera gratis... demain », a adopté par 237 voix contre 66, sur 353 votants, une proposition de M. Gatinéau acceptée par le gouvernement aux termes de laquelle: « la Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement et dans sa ferme volonté de réaliser les réformes, passait à l'ordre du jour. »

C'est pour arriver à ce résultat que MM. Granet et Lockroy ont fait le jeu de M. Gambetta. C'est là cependant ce que l'on est convenu d'appeler de la politique opportuniste! Ajoutons qu'entre temps la Chambre, sur la demande du ministre de la guerre, avait renvoyé à quinzaine une interpellation de M. Guicé d'Organo, sur le maintien sous les drapeaux de la classe de 1876.

« Nous sommes autorisés à déclarer que le projet de loi de M. Paul Bert, concernant l'exercice du culte catholique, en France, s'a qu'il publie le journal l'Économiste et qu'il reproduit d'autres journaux, n'est qu'une première ébauche, qui a été notablement modifiée par M. Paul Bert. Le texte actuel s'était définitivement arrêté le ministre des cultes du cabinet Gambetta, et qu'il avait adopté l'annulation de la loi de 1825, et qu'il avait renoncé à déposer par son auteur sur le bureau de la Chambre. Nous le publions aussitôt. »

Le Siècle a pris texte de cette note pour s'expliquer sur la publicité anormale des projets du cabinet Gambetta:

« Plusieurs journaux, dit-il, ont publié un texte plus ou moins exact du projet de M. Paul Bert concernant l'exercice du culte catholique en France. Nous nous abstenons de le reproduire, la République française se disait autorisée à déclarer que ce texte n'est qu'une première ébauche. Nous attendons que le projet définitif ait été déposé. Si M. Gambetta et ses anciens collègues espèrent, en déposant chaque jour de nouveaux projets, retarder l'adoption de la Chambre le crédit qu'ils ont perdu, ils s'abusent étrangement. On y voit comme un parti-pris d'enlever la marche du nouveau gouvernement. »

Ces propositions posthumes ne feront peut-être, qu'accueillir, aux yeux de la majorité, le fâcheux effet de la résistance de M. Gambetta à déposer ses projets quand il avait la direction des affaires.

Le Siècle a la perspicacité de la haïne. Allures, tempérament, tout lui déplaît au fond. M. Gambetta, et il a deviné justement le but que se propose l'ancien président du conseil: discréditer la Chambre en la mettant aux prises avec le cabinet, provoquer des crises répétées, rendre impossible tout ministère autre qu'un nouveau ministère Gambetta, et, par conséquent, le jour où ce dernier serait appelé au pouvoir, amener la Chambre à voter le scrutin de liste, et le Sénat à voter la dissolution. Le jeu du chef du parti opportuniste est tellement transparent, qu'il semble impossible que le Parlement se laisse prendre aux pièges qui lui sont tendus. Mais la Chambre sera-t-elle assez prudente pour éviter les embûches? Et peut-on espérer qu'elle saura sacrifier ses préoccupations égoïstes, à l'intérêt général du pays?

On mande qu'à Cairo que Mahmoud-Baroudi, président du nouveau cabinet, ministre de l'Intérieur, a rendu visite aux consuls anglais et français, et leur a déclaré que le cabinet a l'intention de respecter toutes les obligations internationales. Les consuls ont répondu que dans ces conditions, le cabinet aurait leur appui. De son côté, le khédive a donné son approbation au programme Baroudi, qui sont énumérées les administrations auxquelles on ne touchera pas, parce qu'elles sont la garantie des obligations internationales. On télégraphie également de Londres que le nouveau cabinet égyptien a notifié son intention de maintenir l'Anglo-Égyptien existant avec la France et l'Angleterre, relativement aux attributions budgétaires, et à la Chambre des notables, on ignorait encore quelle serait la réponse de la France et de l'Angleterre.

On assure, dans les régions officielles, que le gouvernement a fait savoir à l'Angleterre que la France n'entendait se livrer à aucune intervention armée dans les affaires d'Égypte. Cette sage résolution va évidemment modifier la situation extrêmement tendue que le précédent cabinet avait fait naître vis-à-vis de l'Europe et de l'Orient.

La session des déléguations autrichiennes et hongroises a été close par l'adoption du crédit de huit millions de florins demandé par le gouvernement afin de faire face aux dépenses de l'insurrection bosniaque. D'autre part, on annonce que le cabinet de Vienne serait décidé à envoyer aux puissances une note relative à l'attitude du Monténégro. Les rapports des commandants autrichiens en Dalmatie et en Herzégovine sont unanimes à constater que l'insurrection ne pourra être réprimée que si les troupes impériales occupent le Monténégro. Le conseil des vœux monténégrins se propose d'adresser aux gouvernements anglais, français et italien, la prière de faire valoir leur influence en faveur d'une autonomie plénière de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Le conseil fédéral suisse a envoyé ses pleins pouvoirs à M. Kern, ambassadeur à Paris, pour y signer une prorogation du traité de commerce existant. Cette prorogation, qui s'arrête au 15 mai, a été proposée à tous les États qui ont signé un traité de commerce avec la France avant le 1er mars 1881.

L'INTERPELLATION DE M. GRANET

Bien que les vœux du 23 janvier ne puissent songer encore à prendre leur revanche, ils n'ont pas voulu attendre plus longtemps pour livrer à ceux qui ont bénéficié de leur défaite quelques escarmouches, prévues sans doute de combats plus sérieux. Ils ne se dissimulent pas probablement que ces premiers engagements d'avant-garde ne seraient avoir aucun résultat important; mais c'est déjà, par conséquent, une satisfaction que d'agiter un peu le pays, en l'occupant une fois encore de leurs personnalités, et de troubler leurs successeurs dans l'exercice du pouvoir en les harcelant sans leur laisser de répit. Quel triomphe ce serait pour les opportunistes si, après s'être montrés impuissants à gouverner eux-mêmes, ils réussissaient au moins à empêcher de gouverner les autres! C'est ce qu'aura pensé M. Granet, et voilà pourquoi, d'accord avec quelques-uns de ses amis, il s'est avisé de demander au nouveau cabinet ce qu'il comptait faire à l'égard de la résolution votée par la Chambre et pourquoi il ne s'empressait pas davantage de la porter devant le Sénat. La réponse du gouvernement n'était point difficile: il n'avait, en effet, qu'à décaler franchement le débat des nuages ou

l'opportuniste cherchait à l'envelopper et à le déclarer, si M. Gambetta avait semblé tomber sur la question de la révision limitée ou illimitée, la véritable cause de sa chute avait été en réalité la question du scrutin de liste. Que ce qui importait par conséquent à la Chambre, c'était d'avoir un ministre qui renoncât à la proposition électorale de la révision limitée, et de laisser M. de Freycinet à la suite des interpellateurs sur le terrain de la révision, et nous pouvons ajouter que si son raisonnement n'a pas été précisément déficient, il a cependant été quelque peu vigoureux et de portée. Son principal et son meilleur argument a été un argument de procédure.

Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi voté par la Chambre des députés, le ministre est, en effet, tenu de le transmettre sans délai à la Chambre haute. Mais pour les résolutions du genre de celle qui a été votée au Palais-Bourbon le 23 janvier, le Gouvernement n'a aucune obligation semblable. La Constitution a, au contraire, en déterminant la forme dans laquelle doivent s'échanger ces sortes de communications entre les deux Assemblées, laissé le ministre tout à fait en dehors. M. de Freycinet et ses collègues peuvent donc, sans manquer le moins du monde à la déférence qu'ils doivent au Parlement, observer en cette circonstance une abstention rigoureusement constitutionnelle.

Voilà qui était fort bien raisonnable; mais M. de Freycinet n'a pas jugé à propos de s'en tenir là, et il a abordé le fond même du débat. Personne n'ignore que, durant la campagne politique qui a précédé la réunion des Chambres, M. de Freycinet et plusieurs de ses collègues ont formulé des déclarations qui ne s'éloignaient guère, sur le point particulier de la révision, de ce qu'il a fait en dehors. M. de Freycinet et ses amis se sont montrés partisans de la révision, et, qui plus est, de la révision limitée; De là l'embarras que nous avons pu constater dans l'argumentation du nouveau président du conseil. Il ne lui est resté que de demander au Parlement si le s'est pas fait faute de recourir: c'était de faire remarquer que, si la révision était demandée par le pays, au moins n'était-il point nécessaire de la décider immédiatement, puisqu'en aucun cas elle ne pouvait s'effectuer avant trois ou quatre ans.

Nous ne nous opposons nullement à poursuivre cette réforme, à-t-il dit en substance, mais nous demandons la permission d'attendre, pour la proposer de nouveau, que la Chambre nous ait fait connaître sur ce point clairement ses intentions, que le vote et la discussion du 23 janvier ont laissés en suspens. Nous venons au contraire, nous accordant l'appui d'une majorité compacte, nous donner l'autorité nécessaire pour exécuter ses volontés.

En somme, M. de Freycinet sollicitait un vote de confiance; et, heureusement pour lui, l'important assez peu que les motifs qu'il faisait valoir pour l'obtenir fussent acceptés ou non. L'Assemblée, en se montrant favorable à la proposition, n'avait d'autres raisons encore que celles qui lui étaient exposées par le ministre des affaires étrangères pour ne point revenir sur ce qu'elle avait fait le 23 janvier, et pour ne point regretter d'avoir donné des successeurs aux collègues de M. Gambetta. M. de Freycinet lui-même avait un instant déclaré les sentiments auxquels la Chambre avait obéi quand elle avait renversé le précédent cabinet. C'était cette espèce de résurrection du pouvoir personnel essayée par le chef de

l'opportuniste, c'était cette prétention d'imposer sa volonté aux représentants du pays, et de leur imposer pour les consuls immédiatement, sans perdre un instant, hic et nunc, à voter une réforme électorale contraire à leur dignité et à leurs intérêts, c'était cette exigence injustifiable qui avait révolté la majorité des députés et leur avait fait émettre sur la révision d'abord, en attendant qu'ils fussent appelés à se prononcer sur le scrutin de liste, une résolution contraire aux injonctions du maître. Nous avons résisté à M. Gambetta, a déclaré M. Jullien, quand il a voulu nous mettre le couteau sous la gorge; nous résisterons de même à ceux qui veulent nous faire mettre à notre tour le couteau sous la gorge au nouveau cabinet. La majorité de la Chambre s'est rangée à l'opinion de l'orateur, elle a pensé, comme lui, qu'elle pouvait faire encore, pendant quelque temps et avec les ministres du 23 janvier: et leur a accordé, par 287 voix contre 60, le vote de confiance qu'ils demandaient.

Nous croyons devoir appeler l'attention sur la phrase suivante, prononcée samedi à la Chambre par M. le ministre des finances:

Tout ce que nous avons pu faire, a dit M. Léon Say, tout ce que nous avons pu faire, a été de ne prendre aucune mesure qui pût aggraver une situation difficile; et, lorsque, par suite de certaines opérations de trésorerie, on a enlevé au marché des sommes considérables, il faut faire son possible pour que la place recouvre les capitaux qui lui ont été enlevés.

Ceci semble indiquer que M. Alain-Targé, précedesseur de M. Léon Say, a fait des opérations de trésorerie qui ont contribué à compliquer les embarras actuels. Si le fait est vrai, le grand ministre d'avoir eu une lourde responsabilité, car il aura déterminé de grands malheurs. Nous savons d'ailleurs que la chute de M. Gambetta est en empêché de plus grands encore.

LE CONSEIL D'UN AMI

La Saturday Review, qui accueille avec sympathie la rentrée de M. de Freycinet aux affaires, se demande comment le nouveau ministre pourra attirer à lui et réveiller « le corps inerte de l'opinion modérée ».

Si les nouveaux ministres veulent inspirer à ces électeurs endormis l'activité politique que les partis extrêmes accaparent d'ordinaire, il faut que quelques-uns au moins de ces ministres nous montrent d'une manière très délicate leur passé. M. Ferry, par exemple, a son nom associé à quelques-unes des pires mesures législatives et administratives, auxquelles les dernières années ont donné naissance. Il a été l'auteur de fameux articles et il s'est consolé de son rejet en dispersant les ordres religieux. M. Léon Say a donné à l'agitation en faveur de la révision tout l'appui qu'il pouvait, en permettant aux agitateurs de se réclamer du président du Sénat comme d'un collaborateur. M. de Freycinet a été associé à M. Ferry dans la première période de l'humilité initiale faite par celui-ci du Kulturkampf prussien, bien qu'il ait eu le bon sens de retirer du nouveau cabinet, et d'identifier aux derniers incidents du conflit. Il reste à voir si les récents incidents parlementaires ont enseignés à ces hommes politiques de se faire des besoins publics une idée plus sage, — plus sage parce qu'elle serait moins ambitieuse et plus tolérante. Sous ce rapport, le programme du nouveau cabinet, in aux Chambres, est encourageant. Si M. de Freycinet et ses collègues désirent réellement établir la paix dans les esprits, ils ne trouveront pas la tâche difficile. Tout ce qui est véritablement est pour arriver à ce but, c'est de laisser les gens tranquilles. Ce qui a banni la paix des esprits, c'a été, de la part du gouvernement, les manifestations continuelles de sa détermination de donner l'assaut à telle ou telle des institutions existantes. Un jour, c'était l'administration civile qui était menacée; un autre, la magistrature. Sans aucun doute, chacune de ces attaques a fait plaisir à un certain nombre

de gens; mais, dans l'autre plateau de la balance, il faut mettre le sentiment général d'insécurité qui en est résulté. On ne pouvait évidemment attendre des ministres qu'ils fissent pénitence publique à l'occasion de leur première comparution devant les Chambres, et le seul moyen de l'éviter, c'était d'annoncer une enfilade de projets de loi sur toutes les questions que tout bon républicain est censé avoir à cœur.

Mais, dans les mesures de ce genre, tout dépend des détails: il sera parfaitement possible de rédiger des projets de loi relatifs au droit d'association, à la magistrature, à l'instruction publique, sans donner à personne une juste cause de réclamation; parfaitement possible de viser à unir les Français des différents partis et des différentes religions plutôt qu'à élargir la séparation qui existe entre eux. Mais il sera également possible de rédiger, sur ces divers sujets, des projets de loi qui contiennent l'œuvre si pleine de promesses commencée par les précédents ministères, et de faire les Français se haïr encore plus qu'ils ne se haïssent actuellement. Si les premières phrases de la déclaration doivent nous montrer dans quel sens il faut entendre le reste, c'est dans le sens le plus favorable qu'il faut interpréter les intentions de M. de Freycinet. Les Anglais sont trop intéressés à la prospérité et à la tranquillité de la France pour ne pas désirer en toute sincérité que cette interprétation se trouve être la véritable.

REVUE DE LA PRESSE

L'arrestation du banquier Mirès

L'arrestation de MM. Bontoux et Fédér à Paris en mémoire de celle d'un homme qui fut un grand homme et auquel il manquait bien peu de chose pour être un grand homme illustre. Tout le monde à ces quelques mots a reconnu Mirès, le banquier qui avait inventé qui dirigea la Caisse des chemins de fer et fut le protagoniste de l'agrandissement de Marseille et des chemins de fer romains.

Il ne convient pas, en ce moment d'établir une comparaison d'affaires, entre M. Bontoux et Mirès, pas plus qu'entre l'Union générale et la Caisse des chemins de fer. Cette dernière institution, entre les mains d'un directeur plus sage que le célèbre banquier bordelais, aurait pu être vivante. Mais Mirès, Bontoux et Mirès ont un point de ressemblance, c'est par la faconde inspirée de leurs harangues aux actionnaires. Rejoignez le dernier discours de M. Bontoux: « De l'argent, de l'argent, beaucoup d'argent! » Ajoutez-y une pointe de piment, vous sentirez l'huile bouillante grouiller dans la poche à frotter et vous croirez entendre Mirès. Tous deux ont convoqué une assemblée d'actionnaires et l'auraient conduite à la frontière; tous deux ont fondé la puissance d'omission avec la force de érection et tous deux ont abouti à l'échec de M. le commissaire accompagnés de quelques agents.

Toutes les arrestations de banquiers se ressemblent. Ce fut le dimanche 17 février 1881, à huit heures et demie du soir, qu'un valet de pied de Mirès, entrant dans le salon où il était réuni avec sa famille, le prévint qu'un monsieur inconnu, et qui avait provisoirement resté inconnu, désirait lui parler. Soit qu'il voulait jusqu'à un bout faire bonne contenance, soit qu'il ignorait qu'il avait été arrêté, il ne dit rien et se contenta de dire: « Le monsieur qui est là, n'est pas chez moi. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez, se fit-il entendre. Nouveau refus de l'étranger, transmis de l'antichambre au salon. — Il n'y a rien là, dit-il, c'est un monsieur qui se présente à la porte du salon à huit heures et demie, et qui me dit: « Je suis chargé de vous parler. » Je ne reçois pas d'inconnu, que vous m'excusiez,